

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 JUILLET 2024**

*Nombre de conseillers : 19*

*En exercice : 16*

*Présents : 11*

*Votants : 12*

L'An deux mille vingt-quatre, le Jeudi 25 Juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

**PRESENTS :** MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiyet, AUBLANC Jean-Claude, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHANET Joëlle, BROSSE Valérie, REVOL Sébastien, BOUKAMIRA Dorian, FRENDU Thomas, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** BOUILLOT Brice, CHAINTREUIL Michel, GAUTHERET Nadine, conseillers municipaux

**ABSENTS :** ALEXANDRINE Aurélie, MONCEL Gwendoline, conseillers municipaux

**Secrétaire de séance :** Luc Michel

**Date de convocation :** 19/07/2024

**Date d'affichage :** 19/07/2024

Michel CHAINTREUIL a donné procuration à Jean-Claude AUBLANC

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du Conseil Municipal du 27/06/2024
- Délibération modification statuts SIEA
- Délibération schéma directeur installation IRVE
- Modification du tableau des emplois
- Révision des loyers communaux
- Subventions
- Divers

Le Maire ouvre la séance et donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la séance du 27/06/2024.

L'Assemblée l'adopte à l'unanimité.

<b>REFERENCES DELIBERATIONS</b>	<b>OBJETS</b>	<b>VOTES</b>
<b>DELIBERATION N°D2024_07_035_MODIF STATUTS SIEA</b>	Modification des statuts SIEA	Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0
<b>DELIBERATION N°D2024_07_036_SHEMA DIREC INSTAL IRVE</b>	Validation du schéma directeur des infrastructures de recharges électriques élaboré par le SIEA dans le cadre d'une prestation de service	Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0
<b>DELIBERATION N°D2024_07_037_MODIF TAB EMPLOIS</b>	Modification du tableau des emplois permanents au 01/09/2024 – Suppression postes adjoint technique de 18H pour 15H Suppression postes adjoint animation de 26H30 pour 24H45	Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0
<b>DELIBERATION N°D2024_07_038_REVISION LOYERS COMMUNAUX</b>	Révision des loyers communaux	Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0
<b>DELIBERATION N°D2024_07_039_SUBV ASSOC</b>	Subventions associations : ASGPV – RCVS – Association les Bétonneuses	Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

**DIVERS**

- Bibliothèque : proposition de site internet accessible au public, 2 offres retenues :
  - 1904 €/an, site élaboré avec beaucoup de possibilités)
  - 211 €/an, site plus sobre mais néanmoins assez complet
- Brocante du Comité des Fêtes : Dimanche 4 août
- Vandalisme au parc du Malivert ainsi que la borne à incendie défoncée

*FIN SEANCE : 21H00*

Maire, Michel MARQUOIS

Secrétaire de séance :





Ville de  
PONT-DE-VEYLE  
Le Château  
10 rue de la Poste - BP 67  
01290 - PONT-DE-VEYLE  
03 85 31 53 14  
mairie@pont-de-veyle.fr  
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture  
001-210103065-20240725-D2024\_07\_035-DE  
Date de télétransmission : 12/08/2024  
Date de réception préfecture : 12/08/2024

## COMMUNE DE PONT DE VEYLE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 25 JUILLET 2024

**Nombre de conseillers : 19      En exercice : 16      Présents : 11      Votants : 12**

L'An deux mille vingt-quatre, le Jeudi 25 Juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

**PRESENTS :** MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiyet, AUBLANC Jean-Claude, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIIS Jean-Paul, CHANET Joëlle, BROUSSE Valérie, REVOL Sébastien, BOUKAMIRA Dorian, FRENDON Thomas, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** BOUILLOT Brice, CHAINTREUIL Michel, GAUTHERET Nadine, conseillers municipaux

**ABSENTS :** ALEXANDRINE Aurélie, MONCEL Gwendoline, conseillers municipaux

**Secrétaire de séance :** Luc Michel

**Date de convocation :** 19/07/2024

**Date d'affichage :** 19/07/2024

Michel CHAINTREUIL a donné procuration à Jean-Claude AUBLANC

### **DELIBERATION N° D2024\_07\_035\_MODIF STATUTS SIEA**

#### **OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN (SIEA).**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5211-20 et L. 5211-56 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 août 2018 portant modification de certaines dispositions des statuts du SIEA ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°DE202406079 en date du 26 juin 2024 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) ;

Vu le projet de modification des statuts annexé à la présente délibération.

Considérant la nécessité de modifier les statuts du SIEA afin de permettre l'intervention du SIEA en tant que prestataire de services dans des domaines plus étendus que ce que permet la rédaction actuelle de l'article 2.7 des statuts.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification des statuts du SIEA afin de permettre la réalisation de prestations de services au bénéfice des communes membres, de collectivités territoriales, d'établissements publics de coopération intercommunale, de syndicats mixtes et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de l'expertise du SIEA.

Cette modification porte sur l'ajout à l'article 2.7 - Mise en commun de moyens et activités accessoires – du paragraphe suivant :

« 2.7.8. : Le SIEA pourra, à la demande d'un membre, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public de coopération intercommunale, d'un syndicat mixte et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de son expertise, assurer des prestations de services se rattachant à son objet et ses compétences, dans les conditions de l'article L. 5211-56 du CGCT et sous les réserves cumulatives :

- Que le bénéficiaire de ladite prestation de service dispose d'un siège social domicilié sur le territoire national français ;
- Que cette activité demeure accessoire ;
- Que cette activité s'exerce dans le respect de l'application éventuelle des règles de la commande publique.

Une collectivité territoriale ou un autre établissement public de coopération intercommunale peut confier au SIEA dans le cadre des textes en vigueur, le soin de réaliser en son nom et pour son compte une opération sous mandat liées à ses activités.

La participation financière pour effectuer ces prestations comprendra les frais occasionnés par le service et les frais de structures nécessaires. »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve** dans leur intégralité les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA) ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le 12 AOUT 2024  
Et publication ou notification du 12 AOUT 2024

Ont signé au registre tous les membres présents.

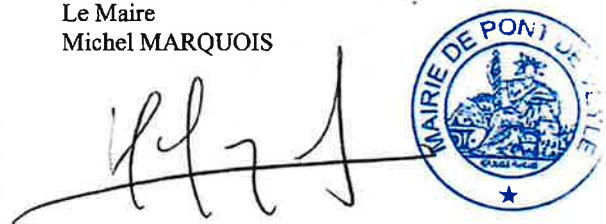
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Michel MARQUOIS



Signature of Michel Marquois, Mayor, over the official seal of the Municipality of Pont-de-Veyle.



Signature of Michel Marquois, Mayor, over the official seal of the Municipality of Pont-de-Veyle.



Ville de  
**PONT-DE-VEYLE**  
Le Château  
10 rue de la Poste - BP 87  
01290 - PONT-DE-VEYLE  
03 85 31 53 14  
mairie@pont-de-veyle.fr  
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture  
001-210103065-20240725-D2024\_07\_036-DE  
Date de télértransmission : 12/08/2024  
Date de réception préfecture : 12/08/2024

## COMMUNE DE PONT DE VEYLE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUILLET 2024

**Nombre de conseillers : 19      En exercice : 16      Présents : 11      Votants : 12**

L'An deux mille vingt-quatre, le Jeudi 25 Juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

**PRESENTS :** MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiyemet, AUBLANC Jean-Claude, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHANET Joëlle, BROSSE Valérie, REVOL Sébastien, BOUKAMIRA Dorian, FRENDO Thomas, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** BOUILLOT Brice, CHAINTREUIL Michel, GAUTHERET Nadine, conseillers municipaux

**ABSENTS :** ALEXANDRINE Aurélie, MONCEL Gwendoline, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Luc Michel

Date de convocation : 19/07/2024

Date d'affichage : 19/07/2024

Michel CHAINTREUIL a donné procuration à Jean-Claude AUBLANC

### **DELIBERATION N° D2024\_07\_036\_SCHEMA DIREC INSTAL IRVE**

**OBJET : VALIDATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUTURES DE RECHARGES ELECTRIQUES (SDIRVE) ELABORE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE ET DE E-COMMUNICATION DE L'AIN (SIEA) DANS LE CADRE D'UNE PRESTATION DE SERVICE.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L 2224-37 et L.5211-56 ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM), et notamment ses articles 64 et 68 ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et notamment son article 118, modifiant l'article 64 de la loi LOM ;

Vu la délibération n°DE202402013 adoptée par le Comité Syndical du SIEA en date du 16 février 2024 modifiant la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables ;

Vu la délibération n°DE202403043 adoptée par le Comité Syndical du SIEA en date du 23 mars 2024 relative au recours au mécanisme des fonds de concours à destination des communes membres du groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables ;

Vu le courrier de la Préfecture de l'Ain daté du 2 mai 2024, réceptionné par les services du SIEA, préconisant, en l'absence d'un transfert de la compétence IRVE, détenue par les communes, au SIEA, de procéder à une modification des statuts du SIEA afin de lui permettre de réaliser des prestations de services pour le compte de ses communes membres et notamment de réaliser, par ce biais, un projet de Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE), nécessaire pour bénéficier d'une réfaction accordée par la société ENEDIS sur les raccordements au réseau électrique des dites bornes de recharge ;

Vu la délibération n°20240679 du Comité Syndical du SIEA en date du 26 juin 2024 faisant part, en conséquence, de la nécessité de modifier les statuts du SIEA afin de lui permettre de réaliser des prestations de services dans les conditions prévues par l'article L. 5211-56 ;

Vu la délibération n°20240680 du Comité Syndical du SIEA en date du 26 juin 2024 par laquelle le SIEA accepte la réalisation d'une prestation de service de réalisation d'un SDIRVE pour le compte de ses communes membres ;

Vu le projet de convention de prestation de service pour l'élaboration d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) annexé à la présente délibération ;

Vu le projet de Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) élaboré par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain annexé à la présente délibération ;

Considérant le besoin prégnant d'équiper le territoire du département de l'Ain en bornes de recharges pour véhicules électriques accessibles à tous ;

Considérant que le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) définit les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit ;

Considérant le SDIRVE permettra d'uniformiser la démarche de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques au niveau départemental et de bénéficier d'une réfaction accordée par la société ENEDIS sur les raccordements des dites infrastructures de recharges au réseau électrique ;

Considérant par suite que la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) permet l'intervention de celui-ci en tant que prestataire de services ;

Considérant que la commune de PONT DE VEYLE, compétente en matière d'IRVE, a sollicité le SIEA afin qu'il mette ses compétences et son expertise au profit des communes membres dans le cadre de la réalisation du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) ;

Considérant que le SIEA a élaboré le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) annexé à la présente délibération, répondant aux besoins sur son territoire de la commune de PONT DE VEYLE, en matière d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Confie**, par le biais d'une prestation de service, l'élaboration du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) ;
- **Approuve**, dans son intégralité, la convention de prestation de service joint en annexe ;
- **Accepte** de rétribuer le SIEA pour l'élaboration du SDIRVE, d'un montant forfaitaire de 45€ HT ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte nécessaire à son exécution ;
- **Adopte**, sans réserve ni modifications, le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) élaboré par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) en tant qu'il répond aux besoins du territoire de la commune de PONT DE VEYLE ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le .....

Et publication ou notification du .....

12 AOÛT 2024

12 AOÛT 2024



Ont signé au registre tous les membres présents,

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Michel MARQUOIS





Ville de  
PONT-DE-VEYLE  
Le Château  
10 rue de la Poste - BP 67  
01290 - PONT-DE-VEYLE  
03 85 31 53 14  
maire@pont-de-veyle.fr  
www.pont-de-veyle.fr

## COMMUNE DE PONT DE VEYLE

Accusé de réception en préfecture  
001-210103065-20240725-D2024\_07\_037-DE  
Date de télétransmission : 12/08/2024  
Date de réception préfecture : 12/08/2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUILLET 2024

**Nombre de conseillers : 19      En exercice : 16      Présents : 11      Votants : 12**

L'An deux mille vingt-quatre, le Jeudi 25 Juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

**PRESENTS :** MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiyet, AUBLANC Jean-Claude, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHANET Joëlle, BROSE Valérie, REVOL Sébastien, BOUKAMIRA Dorian, FREUDO Thomas, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** BOUILLOT Brice, CHAINTREUIL Michel, GAUTHERET Nadine, conseillers municipaux

**ABSENTS :** ALEXANDRINE Aurélie, MONCEL Gwendoline, conseillers municipaux

**Secrétaire de séance :** Luc Michel

**Date de convocation :** 19/07/2024

**Date d'affichage :** 19/07/2024

Michel CHAINTREUIL a donné procuration à Jean-Claude AUBLANC

### DELIBERATION N°D2024\_07\_037\_ MODIF TAB EMPLOIS PERMANENTS AU 01/09/2024 DELIBERATION CONCERNANT LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE AU 01/09/2024

**Délibération pour la suppression d'un poste adjoint technique de 18H pour 15H (poste pourvu par un agent et baisse de temps de travail à sa demande) et la suppression d'un poste d'adjoint d'animation de 26H30 à 24H45 pour nécessité des services de garderie et ménage bâtiments communaux (poste pourvu par un agent avec son accord en date du 29/07/2024).**

**Le Maire de PONT DE VEYLE,**

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,  
VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant la demande d'un agent qui occupe actuellement son poste à 18H et qui souhaite diminuer son temps de travail à raison de 15H,

Considérant la nécessité des services pour la prochaine rentrée au 1<sup>er</sup> septembre 2024, le poste d'adjoint d'animation actuellement de 26H30 doit être modifié et abaisser à 24H45 et les heures affectées au ménage des salles louées très sporadiquement seront payées en heures complémentaires.

Il est nécessaire de supprimer les dits postes et ainsi ajourner le tableau des emplois permanents de la Commune,

VU l'avis favorable du Comité Social territorial du CDG de Péronnas, sur le changement du poste technique de 18H00 pour 15H00 et celui de 26H30 pour 24H45 au 1<sup>er</sup> Septembre 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE à compter du 01/09/2024 :**

- la suppression du poste d'adjoint technique à raison de 18H00 pour un poste à 15H00 (poste pourvu par un agent et modification sur sa demande) ;
- la suppression du poste d'adjoint d'animation à raison de 26H30 pour un poste à 24H45 (poste pourvu par un agent avec son accord pour nécessité des services).

**Le Maire de PONT DE VEYLE,**

- **RAPPELLE ci-après la nouvelle liste des emplois permanents à temps complet et à temps non complet modifiée par la présente délibération au 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2024 :**

➤ Voir tableau annexé

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le **12 AOUT 2024**

Et publication ou notification du **12 AOUT 2024**



*[Signature]*

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Michel MARQUOIS

*[Signature]*



**TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE VEYLE AU 01/09/2024**

Accusé de réception en préfecture  
001-210103085-20240725-D0224\_07\_37-DE  
Date de télétransmission : 12/08/2024  
Date de réception préfecture : 12/08/2024

EMPLOI/ POSTE/FONCTIONS	Date de création poste	Date d'entrée	Temps de travail hubdomadaire de l'emploi			Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Employer pouvant être remplacé	Employer non pourvu	Employé non pourvu	Grade actuel de l'agent qui occupe le poste	EFFECTIFS		Identité agent en fonction sur le poste (1)	
			TC	TNC	En heure						Total (1)	Si temps partiel (1)		Quotient en heures
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>														
Accueil, secrétaire	01/01/1994	FPT Stagiaire Titulaire PDV 01/09/1991 01/07/1995 01/09/1991	3h		X	Adjoint adm. pal. 2ème classe	OUI		1	Adjoint adm. 1ère classe		MOREL Sandrine		
Comptabilité, fines, urbanisme	21/03/2019	FPT Stagiaire Titulaire PDV 01/09/2013 04/03/2019	2h		X	Adjoint adm. pal. 1ère classe	OUI		1	Adjoint administratif pal. 2ème classe		HOLLAZ ESTEVE Murielle		
ASVP, responsable recettes et suivi des opérations financières	07/03/2005	FPT Stagiaire Titulaire PDV 01/01/2003 26/06/1996	3h		X	Adjoint adm. pal. 2ème classe	OUI		1	Adjoint adm. pal. 2ème classe		BERRY Dominique		
Accueil, secrétariat	02/04/1998	FPT Stagiaire Titulaire PDV 01/11/2001 01/03/1998	3h		X	Adjoint adm. pal. 2ème classe	OUI		1	Adjoint adm. pal. 2ème classe		BOURNAS Béatrice		
CHI, PASSIFORT	01/08/2023	FPT Stagiaire Titulaire PDV 20/06/2023	70		X	Adjoint Administratif	OUI		1	Adjoint administratif		BECHET Florence		
	14/06/1977	PDV 01/07/1977	3h			Secrétaire de Naire	OUI		1			(ex-BATAILLARD)		
<b>FILIERE SOCIALE</b>														
ATSEM Ecole Maternelle	Vacant au 01/09/1998	FPT Stagiaire Titulaire PDV 01/07/1990 01/10/1991 01/09/1998	2h		X	ATSEM	OUI		1	ATSEM pal. 1ère classe		CHABANON Véronique		
ATSEM Ecole Maternelle	31/07/1984	FPT Stagiaire Titulaire PDV 01/07/2003 01/10/2004 01/10/2003	2h,5		X	ATSEM	OUI		1	ATSEM Pal 2ème cl		DUSSAUGE Nelly		
<b>FILIERE ANIMATION</b>														
Gardienn. cantine scolaire Ecole Maternelle	26/07/2011	FPT Stagiaire Titulaire PDV 06/09/2010 01/09/2011 06/09/2010	2h		X	Adjoint animation/ classe	OUI		1	Adjoint animation		BOUSSON Anne		
Gardienn. cantine scolaire Ecole Primaire	12/10/2004	FPT Stagiaire Titulaire PDV 01/01/2005 01/01/2006 01/01/2007	1h5		X	Adjoint animation/ classe	OUI		1	Adjoint animation		CAILLOUX Christine		
Cantine scolaire Ecole Maternelle et élémentaire	10/11/2022	FPT Stagiaire Titulaire PDV 01/11/2017 01/01/2023 03/01/2017	2h14h5		X	Adjoint animation/ classe	OUI		1	Adjoint animation		DURAND Delphine		
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>														
Entretien voirie, espaces verts, bâtiments	Vacant au 01/04/1992	FPT Stagiaire Titulaire PDV 01/04/1992 01/04/1993 01/04/1992	3h5		X	Adjoint technique/ classe	OUI		1	Adjoint technique pal 1ère classe		DEROCHE Daniel		
Entretien voirie, espaces verts, bâtiments	Vacant au 23/08/2007	FPT Stagiaire Titulaire PDV 01/09/2006 01/09/2007 01/09/2008	3h5		X	Adjoint technique/ classe	OUI		1	Adjoint technique pal 1ère classe		RATTON Didier		
Entretien voirie, espaces verts, bâtiments	21/05/1997	FPT Stagiaire Titulaire PDV 01/01/2007 01/01/2023 03/01/2007	3h5		X	Adjoint technique/ classe	OUI		1	Adjoint technique		COMMEAU Tristan		
Entretien voirie, espaces verts, bâtiments	05/04/1983	FPT Stagiaire Titulaire PDV 01/08/2019 01/08/2020 01/08/2023	3h5		X	Adjoint technique/ classe	OUI		1	Adjoint technique		LANDRE Lilian		
Entretien Ecole primaire/garderie/cantine	05/07/2018	FPT Stagiaire Titulaire PDV 01/09/2016 01/09/2018 01/09/2019	1h5		X	Adjoint technique/ classe	OUI		1	Adjoint technique		MUSCELLA Amandine		
ASVP, agent surveillance voie publique	01/08/2023	FPT Stagiaire Titulaire PDV 02/06/2023	3h5		X	Adjoint technique/ classe	OUI		1	Adjoint technique pal 2ème classe		TURCHET Grégory		
ASVP, agent surveillance voie publique			3h5		X	Garde champêtre chef	OUI		1	Garde Champêtre chef		VACANT		
<b>TOTAUX</b>			<b>350</b>	<b>165</b>	<b>514,5</b>	<b>###</b>			<b>14</b>					

(1) Ces données peuvent être affectées à l'issue de la démission ou de la démission pour motif interne  
"pour motif" affecté de la date de la démission, les postes correspondants à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut éventuellement être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L32-8. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, le régime d'assujettissement et de rémunération de l'emploi créé sont indiqués.  
Les données relatives à l'emploi ne sont pas indiquées si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant de la prestation.



Ville de  
**PONT-DE-VEYLE**  
Le Château  
10 rue de la Poste - BP 67  
01290 - PONT-DE-VEYLE  
03 85 31 53 14  
maire@pont-de-veyle.fr  
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture  
001-210103065-20240725-D2024\_07\_038-DE  
Date de télétransmission : 12/08/2024  
Date de réception préfecture : 12/08/2024

## COMMUNE DE PONT DE VEYLE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUILLET 2024

**Nombre de conseillers : 19**

**En exercice : 16**

**Présents : 11**

**Votants : 12**

L'An deux mille vingt-quatre, le Jeudi 25 Juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

**PRESENTS :** MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiymet, AUBLANC Jean-Claude, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHANET Joëlle, BROUSSE Valérie, REVOL Sébastien, BOUKAMIRA Dorian, FRENDU Thomas, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** BOUILLOT Brice, CHAINTREUIL Michel, GAUTHERET Nadine, conseillers municipaux

**ABSENTS :** ALEXANDRINE Aurélie, MONCEL Gwendoline, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Luc Michel

Date de convocation : 19/07/2024

Date d'affichage : 19/07/2024

Michel CHAINTREUIL a donné procuration à Jean-Claude AUBLANC

### DELIBERATION N°D2024\_07\_038\_REVISION LOYERS COMMUNAUX

#### LOYER DES APPARTEMENTS COMMUNAUX

Les locations à titre précaire établies avec Mesdames PROST Marie-Christine, Mrs VULLIN Jacques, CHEMARIN Jean-Paul, Me CADOT Angéline prendront fin le 31 Juillet 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de renouveler les locations des appartements communaux pour une durée de UN AN, soit du 1<sup>er</sup> Août 2024 au 31 Juillet 2025 et **FIXE** les loyers mensuels outre les charges, payables à terme échu :

- |                             |         |
|-----------------------------|---------|
| • Mme PROST Marie-Christine | ▶ 360 € |
| • Mr VULLIN Jacques         | ▶ 360 € |
| • Mr CHEMARIN Jean-Paul     | ▶ 220 € |
| • Me CADOT Angéline         | ▶ 220 € |

- La provision mensuelle de chauffage sera de 1/12<sup>ème</sup> du montant total des charges de l'année N-1 avec régularisation sur le mois de décembre et depuis la hausse du coût des énergies fossiles (ici le gaz), une avance pourra être versée en juillet/août afin d'abaisser la régularisation de fin d'année.

- **AUTORISE** le Maire à signer avec les intéressés les nouvelles conventions de location établies à titre précaire

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le .....

Et publication ou notification du .....

12 AOÛT 2024

12 AOÛT 2024


Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Michel MARQUOIS






Ville de  
PONT-DE-VEYLE  
La Châleau  
10 rue de la Poste - BP 67  
01290 - PONT-DE-VEYLE  
03 85 31 53 14  
maire@pont-de-veyle.fr  
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture  
001-210103065-20240725-02024\_07\_039-DE  
Date de télétransmission : 12/08/2024  
Date de réception préfecture : 12/08/2024

## COMMUNE DE PONT DE VEYLE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUILLET 2024

**Nombre de conseillers : 19**

**En exercice : 16**

**Présents : 11**

**Votants : 12**

L'An deux mille vingt-quatre, le Jeudi 25 Juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

**PRESENTS :** MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiyemet, AUBLANC Jean-Claude, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, DESMARIS Jean-Paul, CHANET Joëlle, BROSSÉ Valérie, REVOL Sébastien, BOUKAMIRA Dorian, FRENDO Thomas, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** BOUILLOT Brice, CHAINTREUIL Michel, GAUTHERET Nadine, conseillers municipaux

**ABSENTS :** ALEXANDRINE Aurélie, MONCEL Gwendoline, conseillers municipaux

**Secrétaire de séance :** Luc Michel

**Date de convocation :** 19/07/2024

**Date d'affichage :** 19/07/2024

Michel CHAINTREUIL a donné procuration à Jean-Claude AUBLANC

### **DELIBERATION N°D2024\_07\_039\_SUBV\_ASSOC**

#### **SUBVENTIONS**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accorde aux différents organismes les subventions suivantes :

- **FOOT ASGPV : 1250 €** (3000 euros/an -et proratisé pour 2024- accordés pour leur frais de tonte sur le terrain de football sur présentation de leurs factures acquittées) ;
- **RUGBY RCVS : 1250 €** (3000 euros/an -et proratisé pour 2024- accordés pour leur frais de tonte sur le terrain de rugby sur présentation de leurs factures acquittées) ;
- **ASSOCIATION LES BETONNEUSES : 100 €** (spectacle gratuit en fin d'année scolaire).

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le ..... 12 AOÛT 2024

Et publication ou notification du ..... 12 AOÛT 2024

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Michel MARQUOIS

  
Maire de Pont-de-Veyle

  
Maire de Pont-de-Veyle

